

Diagnostic prospectif des activités et des potentiels agricoles d'un territoire



Offre de Service

Contexte réglementaire

Les articles L.123-1 et R.123 du Code de l'urbanisme prévoient que l'élaboration comme la révision non simplifiée d'un document d'urbanisme prennent en compte les enjeux agricoles du territoire concerné lors de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable comme lors de la définition des zonages et la rédaction des règlements d'urbanisme.

Ceci implique non seulement de réaliser un état des lieux des bâtiments agricoles soumis au règlement sanitaire départemental ou relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement mais aussi de connaître, comprendre, analyser :

- ♦ les fonctionnements des systèmes d'exploitations,
- ♦ les projets agricoles à court et moyen terme,
- ♦ les interférences entre l'activité agricole et les autres activités du territoire, pour pouvoir les prendre en compte dans le projet d'aménagement territorial.

Contenu de la prestation

Pour bien comprendre les enjeux du territoire et les projets des agriculteurs qui l'exploitent, la Chambre d'agriculture se propose d'intervenir en 4 temps :

- ♦ une rencontre avec les élus et le consultant en urbanisme,
- ♦ une enquête auprès des agriculteurs intervenant sur le territoire,
- ♦ la rédaction d'une synthèse des enjeux agricoles et des éventuelles incidences du projet d'aménagement sur les activités agricoles, synthèse annexée de diverses cartes des enjeux agricoles,
- ♦ une présentation de l'expertise des enjeux agricoles aux élus et agriculteurs pour validation des priorités du PADD.

Elaborer le diagnostic agricole de son territoire avec la Chambre d'agriculture, c'est s'assurer :

- ♦ les compétences d'ingénieurs de terrain proches des agriculteurs,
- ♦ la production de cartes pédagogiques, aisément exploitables pour faciliter et argumenter les choix effectués,
- ♦ une représentation globale et concertée de la profession agricole lors de la réalisation de son projet territorial,
- ♦ l'expression optimale des projets agricoles du territoire,
- ♦ une analyse objective de la valeur agricole des parcelles potentiellement urbanisables,
- ♦ un PADD mesurant objectivement tous les impacts agricoles.

Supports produits

- ♦ Une note de synthèse sur l'activité agricole et ses perspectives d'évolution,
- ♦ La carte des enjeux agricoles à court terme et celle des enjeux à moyen terme (localisation des bâtiments et annexes - statuts - périmètres de protection des installations - perspectives de développement ou de délocalisation - contraintes et servitudes déjà existantes),
- ♦ Les tracés des itinéraires agricoles,
- ♦ La carte des potentiels agronomiques des parcelles d'intérêt urbanisable en fonction de leur localisation, la nature des sols, leur accessibilité, les réglementations en cours et à venir (protection de captages).

Coût de la prestation : sur devis

NB : Cette prestation est réalisable en sous-traitance pour votre consultant ou en amont de l'élaboration de votre PLU.